

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE LA BATIE-NEUVE

- Vu le Code Général des Collectivités et notamment l'article L.3221-4
- Vu le Code de la Route
- Vu l'organisation du 12^e Trail des Contreforts du Piolit le dimanche 06 avril

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Fermeture des routes suivantes le dimanche 06 avril 2025 de 09 h 40 à 09 h 45 et de 10 h 00 à 10 h 05 :

**** Avenue François Mitterrand (du rond-point du collège jusqu'aux embranchements de l'Avenue Simone Veil et de l'Avenue du Général De Gaulle).**

Stationnement interdit devant et sur le parking du gymnase du samedi 05 avril 2025 à 20h00 au dimanche 06 avril 2025 à 17h00.

Article 2 :

Le Maire et le Commandant de Gendarmerie sont chargés de faire respecter le présent arrêté.

Article 3 :

Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie Nationale de La Bâtie-Neuve.
- Aux organisateurs.

**FAIT À LA BATIE-NEUVE
LE 11 mars 2025**

**Le Maire,
Joël BONNAFFOUX**


